

Modèle donné à titre indicatif destiné à vous aider à rédiger votre propre courrier : il est de votre responsabilité de vérifier qu'il correspond bien à votre situation. Pour toute information complémentaire consultez l'ADIL

## Recours gracieux auprès de la commission contre une décision explicite de rejet (LR/AR)

*Madame / Monsieur*

*Adresse*

*Code postal / Ville*

Commission de Médiation de Paris  
À l'attention de Madame la Présidente de la Commission  
Secrétariat de la commission de médiation DALO de Paris  
TSA 20028  
93736 Bobigny cedex 9

Lettre recommandée avec AR

**Objet : Recours gracieux contre la décision explicite de rejet du recours adressé à la Commission de médiation en vue d'une offre de logement.**

Madame la Présidente de la Commission,

Ayant déposé un recours amiable devant votre Commission (recours enregistré par votre secrétariat le ..... sous le numéro .....), j'ai l'honneur, par la présente, de solliciter de votre bienveillance, un réexamen de mon dossier.

En effet, vous m'avez informé, par courrier du ....., que mon recours avait été rejeté.

Je souhaiterais néanmoins, par la présente, solliciter un réexamen de ma situation par votre commission, au regard des pièces que je vous communique ci-joint et des éléments d'information suivants :

Détaillez les circonstances justifiant une décision favorable :

Exemple : Les conditions de décence et d'hygiène dans les locaux que j'occupe actuellement posent de sérieux problèmes (moisissures, humidité, insuffisance de ventilation, prolifération de nuisibles) qui ne sont, à ce jour, toujours pas résolus. A ce titre, je vous joins le rapport du Service Hygiène de.....

Cette situation qui perdure depuis ..... affecte considérablement mes conditions de vie et j'aspire vraiment à pouvoir vivre dans un logement autonome et décent.

Rajoutez le cas échéant (si vous ne remplissez qu'imparfaitement les conditions du DALO) :

En outre, l'article R. 441-14-1 du Code de la construction et de l'habitation dispose que :

« ../... La commission peut, par décision spécialement motivée, désigner comme prioritaire et devant être logée en urgence une personne qui, se trouvant dans l'une des situations prévues à l'article L. 441-2-3, ne répond qu'incomplètement aux caractéristiques définies ci-dessus. »

Aussi, en considération de ma situation et des éléments indiqués ci-dessus, je saurais extrêmement gré à la Commission de bien vouloir réétudier mon dossier et de me déclarer prioritaire.

Je reste naturellement disponible pour apporter toutes informations qui pourraient s'avérer nécessaires, en complément des pièces déjà jointes à mon dossier.

Vous remerciant vivement pour l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Commission, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Fait le... à...

Signature

*Joindre la copie de la décision de la commission de médiation DALO objet du recours*

SPECIMEN